# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2015 DE LA FFE

Elancourt, le 28 mars 2015

#### **PRÉAMBULE**

Le Président, Diego Salazar, ouvre la séance à 14H30. Il remercie les salariés de la FFE et son Directeur Général Laurent Vérat, pour le travail formidable réalisé en 2014. Il salue également le travail accompli par les présidents de ligues, de comités départementaux et de clubs, ainsi que les bénévoles qui œuvrent au sein de la Fédération et sans qui celle-ci n'existerait pas.

#### **RAPPORT MORAL**

Diego Salazar explique qu'il a souhaité, pour accompagner la présentation du Rapport moral, revenir sur les activités de la FFE en 2014 et partager avec les membres de l'AG les principales réalisations de la Fédération.

Le Président revient en premier lieu sur les principaux événements de l'année 2014, à commencer par le Championnat de France adultes à Nîmes, et la « Nuit des Echecs ». Il souligne par ailleurs la forte participation enregistrée au Championnat de France des jeunes 2014 à Montbéliard, marqué par des conditions de jeu exceptionnelles et par la venue d'Anatoly Karpov. Le Président évoque ensuite les Olympiades organisées à Tromsø, où l'Equipe de France a obtenu des résultats en cohérence avec son niveau. Il salue en outre les très bons résultats de Bilel Bellahcene, médaillé de bronze au Championnat du monde des jeunes dans la catégorie des moins de 16 ans, d'Andrea Navrotescu, troisième ex aequo - et quatrième au départage - au Championnat d'Europe des jeunes, et de l'équipe de France des jeunes, titrée au Championnat de l'Union Européenne. En ce qui concerne les compétitions scolaires, le Président se félicite de l'amélioration des conditions d'organisation et de remise des prix. Il remercie à ce sujet Raphaël Le Masle et Dominique Ruhlmann.

Diego Salazar félicite le Club d'Annemasse et Françoise Bressac, pour l'organisation du Top 12 féminin à Nice. Il indique que le Trophée Roza Lallemand a réuni quarante participantes et s'est déroulé dans d'excellentes conditions à Troyes, grâce au travail de Michel Vincent. Le Président félicite Sophie Milliet, sacrée Championne de France 2014.

Les taux de participation ont progressé sur l'ensemble des compétitions en 2014, à l'image de la Coupe Loubatière, remportée en 2014 par le Club de Bischwiller. La participation à la Coupe 2000 enregistre une progression de 24 % et la participation à la Coupe de France, un accroissement de 5,18 % par rapport à 2013. Le Club de Bois-Colombes, vainqueur de la Coupe de France, a réalisé une saison exceptionnelle, faisant évoluer ses équipes dans chacune des divisions.

Le Club de Clichy a remporté les Interclubs, qui se sont déroulés cette année à Saint-Quentin (02). Le Président remercie Jocelyne Wolfangel et son club pour l'organisation de cet événement. Les Interclubs jeunes, remportés par le Club de Mulhouse, ont réuni 144 équipes à Villepinte. Encore une fois, l'organisation a été irréprochable.

Le Président aborde la structuration de la FFE, expliquant que depuis la prise de fonction de la nouvelle équipe, la Fédération s'attache à apporter aux clubs les outils nécessaires à leur développement et à leur professionnalisation. Par exemple, elle fournit désormais une aide administrative sur les fiches de paye.

La FFE a engagé un partenariat avec l'UCPA dans le but d'intégrer les échecs dans le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Elle s'est par ailleurs rapprochée de l'Union nationale des sports scolaires (UNSS) afin de démocratiser le jeu d'échecs sur le segment scolaire. Un Championnat de France d'échecs UNSS, par équipes de quatre, sera organisé prochainement. Enfin, la FFE a établi un partenariat avec l'Université de Lyon I pour intégrer une spécialité « échecs » dans la formation qualifiante Bac+2 proposée par l'Université (DEUST Animation et Gestion des Activités Physiques Sportives et Culturelles).

La Fédération a par ailleurs poursuivi les travaux menés avec *Bibaïsport*, en particulier sur la structuration du marketing sportif (identification d'entreprises partenaires, communication).

#### Les autres avancées notables concernent :

- la dématérialisation des documents de l'AG;
- la mise en place de la nouvelle assurance fédérale, qui permet d'exempter les petits clubs d'une assurance spécifique ;
- la dématérialisation de la carte-licence ;
- l'embauche d'un juriste ;
- le lobbying et la promotion de la discipline par le secrétariat de la FFE.

S'agissant de la communication, le Président fait état des bons résultats de fréquentation du site Internet de la FFE. La Une du site sera prochainement redéfinie et modernisée. La charte graphique a été améliorée, et comme pour les autres sports, un logo a été associé à chaque compétition. Afin de valoriser davantage la discipline et de pallier la baisse de moyens des clubs, la FFE se tourne désormais vers les collectivités pour financer des compétitions. Par ailleurs, grâce au travail du *community manager* Samuel Bielka, la Fédération a impulsé une véritable dynamique sur les réseaux sociaux.

En matière de développement, le nombre de licences A reste stable, un résultat satisfaisant compte tenu de la baisse drastique du nombre de licenciés en Corse. L'opération « Clubs formateurs » a été renouvelée et compte désormais quatre clubs supplémentaires. La Fédération regroupe aujourd'hui 912 clubs, contre 844 à l'arrivée de la nouvelle équipe. Cette progression s'explique par la sensibilisation des présidents de ligues à l'importance du maillage du territoire, essentiel pour le développement de la Fédération.

Le partenariat noué avec Europe-Echecs a permis à la FFE de mieux communiquer avec les clubs, à travers le cahier fédéral et la diffusion mensuelle et gratuite de la revue Europe-Echecs. En outre, grâce au partenariat avec *Olibris*, tous les licenciés de la FFE ont pu télécharger gratuitement un livre. La Fédération a par ailleurs poursuivi son partenariat privilégié avec BNP Paribas. En 2014, l'opération « Tous aux Échecs » a été déployée à Limoges, Dieppe, Nice et Lyon. Le Challenge Blitz BNP Paribas s'est traduit par plus de 650 tournois en 2014, contre 450 en 2013. Le Président remercie les Pyramides de Port-Marly pour l'organisation de la finale de cette compétition.

En conclusion, le Président souligne les progrès accomplis par la Fédération dans tous ces domaines et la réussite de tous les événements organisés.

Jean-Baptiste Mullon, Clichy Échecs 92, s'enquiert des raisons de la non-représentation de la FFE à l'Assemblée générale 2014 de l'ECU (*European Chess Union*), soulignant que cette absence amène à s'interroger sur la position de la France dans les instances internationales.

Diego Salazar explique que les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée ne concernaient pas la FFE, mais portaient avant tout sur des restructurations internes à l'ECU. Il n'a donc pas été jugé utile de s'y rendre.

Jean-Baptiste Mullon rappelle qu'il s'agissait pourtant d'une AG élective de la nouvelle équipe de l'ECU, et regrette vivement l'absence de représentation de la France à cette instance.

Bachar Kouatly, Directeur d'Europe-Echecs, souligne que la convocation à cette AG extraordinaire n'a été transmise que très tardivement. Le Président de l'ECU craignait d'ailleurs que peu de représentants ne puissent y assister.

Jean-Baptiste Mullon objecte que tous les autres pays y étaient représentés.

Guy Bellaïche, Club de Villepinte, ne partage pas le bilan très positif de la FFE qui vient d'être présenté par le Président. Il considère notamment que le secteur « jeunes » a souffert de nombreux ratés en 2014.

Jean-Luc Roux observe que dans un contexte d'augmentation du nombre de clubs, une stabilité du nombre total de licenciés signifie que d'anciens clubs ont perdu des membres. Cette situation traduit, à ses yeux, un dépérissement de ces clubs.

À défaut d'éléments complémentaires, Diego Salazar ne partage pas cette analyse. Il signale néanmoins que les créations de clubs ont permis de stabiliser les effectifs.

Un membre de l'assistance relève que le Président s'est félicité de l'augmentation du nombre de clubs. Cependant, on constate une tendance au rassemblement de certains clubs pour faire face aux diminutions de ressources. Dès lors, il souhaite connaître la position du Président face à cette évolution.

Diego Salazar reconnaît que les collectivités locales poussent au rassemblement des clubs, à l'image de la ville de Metz. Pour autant, en termes de maillage, de nombreuses zones restent dépourvues de clubs. C'est en particulier sur ce point que doivent, selon lui, porter les efforts de la Fédération.

Robert Iasoni, Président du Club de Livry-Gargan et de la Ligue Ile-de-France, s'étonne que les points qu'il a demandé d'inscrire à l'ordre du jour n'y figurent pas.

Diego Salazar explique qu'ils seront traités en questions diverses. Interpellé par Fabienne Mauffrey, Présidente de l'Echiquier de la Ville de Montreuil, sur les raisons du refus d'inscrire ces points à l'ordre du jour, il invite Julien Habbouche, le juriste de la FFE, à présenter les règles relatives à la tenue des AG ordinaires.

Julien Habbouche explique alors que, conformément aux statuts de la Fédération, le Président est en charge de fixer l'ordre du jour. Celui-ci figure dans la convocation à l'AG, qui doit être transmise à l'ensemble des clubs au moins deux semaines avant sa tenue. En l'occurrence, les points évoqués par Robert Iasoni n'ont été transmis qu'après l'envoi de la convocation.

Robert Iasoni précise qu'en tant que Président de la Ligue Ile-de-France, il demande d'intervenir sur ces points depuis déjà deux ans.

Julien Habbouche souligne que les prérogatives de l'AG s'inscrivent dans un cadre légal réglementé par le Code du Sport. Ces prérogatives excluent tous les points qui relèvent du domaine sportif, ceuxci étant portés par la Commission technique de la Fédération. Ils n'ont pas vocation à donner lieu à des votes en AG, mais peuvent être débattus dans le cadre des questions diverses.

Patrick Jouhannet, Club de Béziers, revient sur les créations de clubs et le nombre de licenciés. En s'appuyant sur l'exemple du Languedoc-Roussillon, où le nombre de licenciés a augmenté de 27 %, il souligne qu'il est possible d'obtenir des résultats très positifs dès lors qu'une dynamique est créée.

Stéphane Guinet, Président du CDJE 72, regrette que, dans le cadre du Championnat de France des jeunes, seuls les entraîneurs diplômés aient accès à « l'espace ligue ». Ceci a pour effet d'exclure les petits clubs des zones de jeu.

Diego Salazar explique qu'à partir de 2015, l'accès sera ouvert à un représentant par club. Le Président de club doit désormais faire une demande de badge, qu'il peut ensuite céder au représentant de son choix.

Jordi Lopez, Directeur Technique National Adjoint, ajoute que l'espace ligue est, par définition, limité. En outre, l'obtention du diplôme d'entraîneur correspond à une démarche personnelle, indépendante de la taille du club.

Avant de soumettre le rapport moral au vote, Eric Prié insiste sur la forte diminution des licences A de la Ligue Corse. Cette baisse drastique a été absorbée par les créations de petits clubs, qui ont permis de stabiliser le nombre de licenciés A.

Laurent Vérat, Directeur général, annonce que 73 porteurs de voix sont réunis, représentant 963 voix soit 43 % des voix et 326 clubs, soit 35,7 % des clubs.

**VOTES:** 240 contre 624 pour 76 abstentions

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29 MARS 2014

Corinne Bellaïche, Villepinte, indique avoir demandé que soient rectifiés les propos qui lui sont attribués dans le procès-verbal, ce qui n'a pas été fait. Elle précise que, contrairement à ce que rapporte le document, elle était opposée à la distinction entre les joueurs de l'équipe France jeunes et la délégation élargie.

Guy Bellaïche explique avoir lui aussi sollicité une rectification, qui n'a pas été réalisée.

Christophe Leroy confirme avoir bien reçu ces demandes. Il reconnaît qu'il n'y a pas répondu et présente ses excuses pour cette omission. Il assure toutefois que les rectifications demandées seront apportées.

**VOTES: 0** contre **927** pour **36** abstentions

## **VOTES DES RAPPORTS DES COMMISSIONS STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2014**

#### • RAPPORT TECHNIQUE

André Rasneur, Président du Sporting Cheminot Pratique Omnisport Paris, souhaite savoir ce que le secteur technique a retenu des travaux de la Commission « Elo et compétitions ». Il demande en outre des explications sur le vote du changement des droits d'homologation, pour lequel il observe qu'aucune concertation n'a été réalisée.

Jordi Lopez explique que la Commission Technique a eu connaissance de ces travaux. Néanmoins, la plupart des propositions émanant de la Commission « Elo et compétitions » avaient une portée essentiellement politique et ont donc été renvoyées vers le Comité directeur. La Commission technique a pour sa part traité l'ensemble des aspects techniques et y a répondu. En ce qui concerne les homologations, Jordi Lopez précise qu'encore une fois, la Commission technique a traité et validé le volet technique de la proposition, mais que les aspects financiers ont été examinés par le Comité directeur.

Sollicité par André Rasneur pour fournir une réponse sur le volet politique, Diego Salazar propose de traiter ce point lors des questions diverses.

Un membre de l'AG relève des erreurs dans le document, au niveau des normes et des titres.

Jordi Lopez le remercie de les avoir signalées et indique qu'il les corrigera.

**VOTES:** 89 contre 770 pour 104 abstentions

#### RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Thierry Delelis, Club d'Eybens, s'enquiert des critères de sélection des arbitres du Championnat de France jeunes.

Emmanuel Variniac, Directeur national de l'Arbitrage, explique que, sur proposition de la Commission technique et après vote du Comité directeur, il revient désormais au Président fédéral de choisir l'arbitre en chef, qui désigne lui-même son équipe d'arbitres, en toute indépendance.

Robert Iasoni s'étonne que le barème d'indemnisation des arbitres du Championnat de France soit inférieur au barème national d'indemnisation.

Emmanuel Variniac fait état de raisons d'ordre fiscal, les organisateurs de tournois devant s'acquitter de taxes au-delà d'un certain montant d'indemnisation. Il se dit néanmoins tout à fait favorable à ce que le barème d'indemnisation soit revalorisé.

**VOTES: 0** contre **862** pour **101** abstentions

### • RAPPORT DU SECTEUR DISCIPLINAIRE

Jean-Baptiste Mullon souhaite obtenir des informations sur « l'affaire de la triche » des Olympiades de 2010.

Laurent Vérat indique que l'instruction pénale est encore en cours à Thionville. Sur le volet civil, l'affaire suit son cours, mais aucune audience n'a encore été organisée. Ce volet civil est bien sûr intimement lié aux résultats de l'investigation pénale : si l'escroquerie était confirmée sur le plan pénal, il est clair que les demandes de dommages et intérêts tomberaient d'elles-mêmes.

Interrogé sur les risques encourus par la Fédération, Laurent Vérat répond qu'ils sont faibles, puisqu'en tout état de cause, les demandes de dommages et intérêts ne sont étayées par aucun élément probant. Sur le plan sportif, les joueurs ont été sanctionnés par la FIDE. Leur suspension touche à sa fin et les joueurs devraient bientôt pouvoir rejouer, sous réserve que la FIDE les y autorise.

Eric Prié demande si la fin de leur suspension est conditionnée au remboursement des sommes perçues.

Laurent Vérat ignore quelle sera la position de la FIDE sur ce point.

En ce qui concerne la charte éthique, Jean-Louis Hucy, Directeur régional de l'Arbitrage en Normandie, observe que le rapport fait état d'un vote lors d'une AG extraordinaire. Or l'AG ordinaire est l'instance compétente pour procéder à ce vote.

Julien Habbouche le confirme et précise qu'il rectifiera ce point.

VOTES: 0 contre 854 pour 109 abstentions

## • RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE

Diego Salazar excuse l'absence de Thierry Barbier, Médecin fédéral et Président de la Commission médicale.

Guy Bellaïche indique qu'il était membre de la Commission médicale jusqu'à ce que Diego Salazar lui demande, par téléphone, d'en démissionner, arguant qu'il ne pouvait à la fois critiquer la Fédération et appartenir à une commission statutaire. Guy Bellaïche précise qu'il a accepté de démissionner, principalement parce qu'il estime que la Commission médicale ne fonctionne pas et n'a jamais fonctionné depuis deux ans et demi.

Diego Salazar propose de procéder au vote du rapport.

Robert lasoni s'inquiète du constat posé par Guy Bellaïche et s'étonne que les élus n'y apportent aucune réponse.

Laurent Vérat rappelle que les commissions sont indépendantes et que la Fédération ne peut contrôler le travail qu'elles réalisent. En l'occurrence, la Commission médicale a récemment été sollicitée sur quelques dossiers, sur lesquels elle a bel et bien apporté des réponses.

Christophe Leroy rend compte d'un échange qu'il a tenu avec Thierry Barbier voilà quelques mois. Celui-ci s'est dit affecté et déçu de constater que le travail qu'il avait réalisé avec Jean-Claude Moingt lors de sa précédente mandature avait été totalement perdu et qu'il était dès lors nécessaire de « tout reprendre à zéro ».

Guy Bellaïche s'inscrit en faux contre ces propos et ne peut croire que Thierry Barbier les a véritablement tenus. Il indique en effet que les documents produits lorsque lui-même présidait la Commission, tels que les rapports sur la maladie d'Alzheimer et sur le dopage, ou encore le diaporama « sport et santé », qui ont d'ailleurs été mis en ligne à son initiative avant la fin de sa mandature, étaient largement inspirés des travaux de Thierry Barbier. Guy Bellaïche déplore que la Commission n'ait rien produit depuis deux ans et demi. Il considère avoir quitté une commission inexistante.

**VOTES:** 217 contre 622 pour 124 abstentions

### PRESENTATION DU PROJET FEDERAL

Diego Salazar indique que, comme toute fédération sportive, il était essentiel que la FFE se dote d'un projet fédéral destiné à être décliné dans les ligues, les comités départementaux et les clubs. Ce projet ainsi que les autres avancées réalisées par la Fédération en 2014, parmi lesquelles le BAFA Echecs et le partenariat avec l'UNSS, ont récemment été salués par le Ministère de l'Education nationale, ce qui témoigne de la véritable reconnaissance des échecs par les institutions.

Julien Habbouche présente le projet fédéral de la FFE. L'objectif est qu'à terme, chaque organe affilié à la Fédération s'en saisisse pour constituer son propre projet associatif, compte tenu des réalités locales et des moyens financiers et matériels à disposition, et pour solliciter des subventions auprès des collectivités locales et des institutions. Sensibles à ce que les projets associatifs locaux soient les déclinaisons d'un projet plus global, celles-ci seront plus promptes à les accompagner.

Le projet fédéral est avant tout un outil de management global, qui vise à harmoniser la communication sur la discipline. Le projet décrit en premier lieu l'identité de la structure, en reprenant tous les éléments utiles à sa présentation auprès des institutions. Il expose ensuite les valeurs éducatives et sportives associées à la discipline, ainsi que ses intérêts et ses bienfaits. Il souligne les atouts et les faiblesses de la FFE en termes de structuration, et identifie enfin l'ensemble des axes et enjeux de développement.

Philippe Blot se réjouit qu'un plan de développement fédéral soit enfin établi et communiqué. Président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais depuis 2012, il signale qu'il a instauré un plan de développement à l'échelle de la région, mais que celui-ci souffrait de l'absence de lignes stratégiques fédérales. La démarche engagée par la Fédération mérite donc d'être saluée et encouragée. Philippe Blot suggère d'intégrer, en préambule du document, une synthèse des lignes de forces du projet, reprenant les cinq axes de développement ensuite déclinés dans le document. Il signale par ailleurs une erreur en première page du projet, la FFE ayant été créée en 1921 et non en 1901. Enfin, il préconise de préciser les dates de l'olympiade sportive sur laquelle porte le projet fédéral.

Serge Weill, Lille Université Club, salue à son tour la démarche engagée par la FFE. Afin que les ligues, les comités départementaux et les clubs puissent s'appuyer plus aisément sur ce projet pour solliciter des subventions du Centre national pour le développement du sport (CNDS), il suggère que le document précise les priorités et orientations définies par le CNDS, sur lesquels les organes déconcentrés de la Fédération devront s'appuyer pour obtenir des financements. Le CNDS fixe des priorités nationales, qui sont ensuite déclinées dans chaque région. Néanmoins, certaines priorités nationales du CNDS sont parfois abandonnées à l'échelle des régions, à l'image de l'accompagnement éducatif sportif, qui n'apparaît quasiment plus dans les priorités régionales. A cet égard, Serge Weill invite les élus des comités et des ligues à intervenir auprès des comités régionaux ou départementaux olympiques et sportifs (CROS et CDOS) pour faire en sorte que cet accompagnement soit réintégré dans les priorités.

Martine Bolla, Présidente de la Ligue Côte d'Azur, explique que le CNDS en région impose que les comités départementaux et les ligues soumettent une demande de subventions commune, portée par la ligue régionale. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur comptant deux ligues, la ligue Provence et la ligue Côte d'Azur, ainsi que sept comités départementaux, Martine Bolla signale que la ligue Côte d'Azur a soumis une demande groupée pour les comités départementaux.

Serge Weill insiste sur les différences observées entre les régions, alors même que des priorités nationales sont définies. Il réaffirme qu'il est essentiel que les représentants de ligues, de comités et de clubs interviennent auprès des CROS et des CDOS pour que soient déclinées, à leur échelle, les priorités nationales du CNDS en matière d'accompagnement éducatif sportif.

André Rasneur regrette que le plan de développement ne reprenne pas les missions premières de la FFE que sont l'organisation des compétitions ou encore le développement d'un secteur jeune de haut niveau. En tant que fédération sportive, la compétition doit rester la priorité de la Fédération.

Julien Habbouche convient que l'organisation des compétitions constitue l'essence même de toute fédération sportive. Les organes financeurs connaissant bien cette activité de terrain, il n'a pas été jugé pertinent de la mettre en avant en tant qu'axe de développement pour formuler des demandes de subventions.

Un membre de l'Assemblée intervient alors, et souscrit aux propos d'André Rasneur. Il met l'accent sur les enjeux que représentent l'amélioration du niveau et la présence à l'international, et s'enquiert des réflexions en cours sur ces aspects au sein de la Fédération et dans le cadre du projet fédéral.

Julien Habbouche souligne que tous les axes de développement présentés dans le projet fédéral contribueront à long terme à atteindre ces objectifs.

Jean-Baptiste Mullon souhaite aborder la question des réseaux sociaux, évoquée dans le projet fédéral. Il salue le travail remarquable de Samuel Bielka, mais s'inquiète de ce qu'il adviendra s'il décidait de ne plus être le *community manager* pour la FFE, fonction qu'il assure aujourd'hui à titre bénévole. Jean-Baptiste Mullon demande si la Fédération envisage de pérenniser cette fonction, en créant un poste.

Diego Salazar assure que la FFE est consciente de cette problématique. Celle-ci a d'ailleurs chargé Samuel Bielka de constituer un groupe de travail qui prendra sa suite lorsqu'il se retirera de cette fonction. Laurent Vérat ajoute que le travail accompli par Samuel Bielka a mis en avant la nécessité absolue de disposer d'un *community manager* au niveau fédéral, au moins à temps partiel. Il annonce qu'il défendra cette position si Samuel Bielka décidait de se retirer.

En termes de présentation, Eric Prié suggère de mettre une majuscule à « plan de développement », afin de donner du relief au texte.

Julien Habbouche en prend note.

## PRESENTATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION

## PROJET D'EXTERNALISATION DE LA BOUTIQUE

Stéphane Reyreau, Trésorier de la FFE, expose la situation de la Boutique. Un audit réalisé en 2014 a révélé que la marge dégagée par celle-ci ne suffisait pas à compenser les coûts associés aux salaires, à la location d'un espace de stockage, au colisage et à tous les coûts induits. L'écart entre les recettes et les dépenses est variable selon les années. Il dépend de la marge brute, qui peut osciller entre 35 000 et 70 000 € environ. En tout état de cause, la Boutique représente une ligne budgétaire structurellement déficitaire.

Ce constat a poussé la FFE à étudier l'opportunité d'une externalisation de la Boutique, en contractualisant avec un partenaire, professionnel des échecs, à même de réaliser des économies d'échelle à travers cette activité. Dans le cadre de cette externalisation, le partenaire serait soumis à des obligations strictes, et la FFE garderait notamment le contrôle sur les prix appliqués au matériel « stratégique » (pendules, échiquiers vinyle ou encore échiquiers muraux), pour permettre aux clubs de s'équiper dans de bonnes conditions. L'externalisation offrirait des possibilités d'économies conséquentes, estimées entre 40 000 et 50 000 € par an, qui permettraient d'alimenter les fonds propres de la Fédération ou de financer certains secteurs en demande de budget supplémentaire. Stéphane Reyreau indique enfin que la décision d'externaliser ou non la boutique revient à l'Assemblée générale, souveraine en la matière.

Pour compléter ces propos, Laurent Vérat explique que la question de l'externalisation de la Boutique a déjà été soulevée avant 2005 par Jean Bertrand, alors Président en exercice, puis l'a été régulièrement depuis. Aujourd'hui, sous l'effet de plusieurs facteurs extérieurs, cette question se pose de manière plus prégnante. La Fédération est face à un choix stratégique. Il s'agit de déterminer si elle a la vocation et les moyens de poursuivre une activité commerciale, ce qui n'est pas son cœur de métier, ou s'il est préférable qu'elle confie la gestion de la Boutique à un professionnel qui saura

en faire la promotion. Si elle avait lieu, l'externalisation n'aurait par ailleurs aucune répercussion sur les clubs et les licenciés, dans la mesure où la Boutique resterait celle de la FFE et où la Fédération conserverait la prérogative de la fixation des prix.

André Rasneur s'enquiert de l'impact d'une externalisation sur les salariés de la Fédération.

Laurent Vérat assure qu'il n'existe pas de corrélation, et que l'externalisation n'aurait aucune conséquence directe sur les salariés. Elle affecterait partiellement le poste de certaines personnes, sachant qu'1,5 équivalent temps plein (ETP) est directement lié à la gestion de la Boutique. Les temps de travail ainsi dégagés seraient réaffectés vers d'autres fonctions internes.

Serge Weill indique qu'a priori, il ne se prononcerait pas en faveur d'une externalisation. Il observe par ailleurs que, malgré l'importance des commandes effectuées par les instances locales qu'il représente, la Boutique de la FFE n'est pas toujours en mesure de proposer les prix les plus intéressants, en particulier s'agissant des pendules. Serge Weill s'interroge sur le nombre de ligues, de comités et de clubs qui font l'effort, systématiquement, d'étudier les offres de la Boutique avant de se tourner vers le secteur privé.

Dès lors que l'externalisation de la boutique n'en impacte pas les salariés, Guy Bellaïche ne comprend pas de quelle manière elle permettra de réaliser des économies, le budget global de la Fédération restant inchangé. Il s'enquiert par ailleurs du lien entre ce projet d'externalisation de la Boutique et un prochain projet de déménagement de la Fédération dans des locaux plus petits.

Jean-Claude Moingt observe que les questions de l'externalisation de l'activité commerciale et du déménagement de la FFE sont intimement liées. La surface de locaux nécessaire au fonctionnement de la Fédération diffère en effet selon que celle-ci gère ou non la Boutique. Constatant que l'externalisation permettra de diminuer les coûts associés aux locaux, Jean-Claude Moingt se dit favorable à ce projet, sous réserve que la Fédération s'engage à ce que la boutique continue de proposer des prix attractifs aux ligues, comités et clubs. Enfin, il suppose que l'externalisation résultera en une restructuration.

Laurent Vérat indique que le personnel affecté aujourd'hui à la Boutique serait redéployé vers d'autres tâches, par exemple certaines qui sont actuellement sous-traitées. Ces redéploiements constitueront donc des sources d'économies indirectes. En cas d'externalisation, les économies porteront également sur les frais de colisage et de locaux. Sur ce dernier point, Laurent Vérat explique que la Fédération a récemment appris qu'elle devrait certainement quitter ses locaux actuels à la fin de son bail, en juin 2018, et confirme la pertinence de lier les projets d'externalisation et de déménagement.

Répondant à une question de la salle, Stéphane Reyreau indique que le repreneur de la Boutique versera des *royalties* à la Fédération sur les marges réalisées. Il explique par ailleurs qu'en termes juridiques, l'externalisation impliquera que la Fédération crée une société qu'elle détiendra à 100 %. Enfin, en ce qui concerne les prix, Stéphane Reyreau souligne que la FFE disposerait d'un plus grand pouvoir de négociation si les clubs se tournaient davantage vers elle pour passer leurs commandes.

Jean-Luc Roux considère que pour apprécier correctement le projet d'externalisation, comme le projet d'acquisition des locaux, il conviendrait de disposer d'informations sur les avantages et les inconvénients de chacune des options envisagées par rapport à la situation actuelle. En l'absence d'une telle analyse, Jean-Luc Roux estime que l'Assemblée ne peut prendre une décision éclairée. Plus particulièrement, il conviendrait de connaître les conséquences d'une externalisation sur le bilan et le compte de résultat de la Fédération.

Stéphane Reyreau estime avoir répondu à cette question dans ses propos introductifs, lorsqu'il évoquait la variabilité de la marge brute.

Jean-Luc Roux s'enquiert du montant du déficit annuel.

Stéphane Reyreau indique que le déficit est calculé en déduisant de la marge brute le salaire d'1,5 ETP, les frais de colisage, les frais de loyers, et les coûts annexes. Son montant s'élève à 40 000 ou 50 000 euros environ, en fonction de la part du loyer affectée à la Boutique.

Jean-Luc Roux souhaite obtenir des précisions sur les économies qui résulteraient du projet d'externalisation.

Stéphane Reyreau explique qu'il convient déjà de considérer les économies sur les frais de colisage (ces frais représentaient 18 000 euros en 2014) et sur les frais de personnels.

Laurent Vérat précise qu'en termes de frais de personnels, l'externalisation permettrait de réaliser des économies indirectes de 20 000 euros environ, dans la mesure où certaines prestations aujourd'hui sous-traitées pourraient être internalisées.

Stéphane Reyreau ajoute que le temps de main-d'œuvre dégagé permettra de répondre aux besoins nouveaux de la FFE, à l'image de la dématérialisation des licences, tout en assurant ses activités quotidiennes.

Jean-Luc Roux souhaite connaître le montant estimé des recettes annuelles provenant de la Boutique en cas d'externalisation.

Laurent Vérat répond qu'elles s'élèveront à 24 000 euros par an.

Jean-Luc Roux en conclut que l'externalisation permettrait de transformer une perte de 50 000 euros en un gain de 24 000 euros par an, ce que le Directeur général et le Trésorier confirment.

Jean-Claude Moingt rappelle que dans la situation actuelle, si les recettes de la boutique dépassaient 10 % du budget annuel de la FFE, celle-ci devrait s'acquitter de la TVA sur l'ensemble de son budget, notamment sur les prises de licences. Ce risque doit être considéré si la Boutique est amenée à se développer.

Stéphane Reyreau confirme qu'il s'agit bien de l'un des paramètres évoqués dans l'étude du projet d'externalisation, et qui pousse en sa faveur.

Jean Bertrand, Echiquier Angevin, confirme que le sujet de l'externalisation de la Boutique est récurrent depuis 2005, au vu notamment des enjeux fiscaux mentionnés. Rappelant que le Trésorier a sollicité l'avis de la Commission de Contrôle économique et de gestion, il invite Jean-Louis Hucy à restituer le compte rendu des débats de la Commission.

Jean-Louis Hucy explique que la Commission de Contrôle économique et de gestion a examiné le projet présenté par le Trésorier et donne lecture de l'avis qu'elle a rendu.

« Sur le plan strictement financier, la Commission n'a pas eu accès aux pièces de base justifiant les évaluations fournies, mais elle les considère toutefois comme parfaitement fiables. Il apparaît que la rentabilité de la Boutique est significativement déficitaire après imputation sur la marge de la quasitotalité du coût salarial de son responsable. L'opération n'est donc envisageable que dans

l'hypothèse, soit du départ, soit de la reconversion dudit responsable, reconversion qui devra s'accompagner soit de recettes supplémentaires, soit d'économies de dépenses significatives. A défaut, ce coût continuerait à impacter sans contrepartie le montant de la masse salariale de notre structure. La redevance d'exploitation à percevoir du sous-traitant n'atteint pas le montant de la marge brute dégagée aujourd'hui, mais les économies à réaliser compensent, et au-delà, le manque à gagner. Dans ce contexte, l'opération serait donc bénéfique. La seule alternative à ce projet consisterait à exploiter par nous-mêmes, dans les conditions actuelles ou dans d'autres conditions à définir, le véritable potentiel de la Boutique, afin de développer le niveau d'activité et de nous approprier la marge que nous abandonnerions aujourd'hui à notre sous-traitant. Cela supposerait la mise en place d'une structure et d'un esprit d'entreprise, qui ne sont pas forcément compatibles avec notre cœur de métier, ni avec l'éthique de notre projet associatif. »

Jean-Luc Roux souligne qu'au vu de la situation difficile du secteur de l'édition, en lien avec le développement d'Internet, les ventes de livres d'échecs devraient, dans les prochaines années, se contracter significativement.

Stéphane Reyreau observe qu'une diminution des ventes est d'ores et déjà constatée.

Didier Pascal sollicite des précisions sur les modalités prévues de partenariat, en particulier sur sa pérennité. Il craint en effet que le partenaire ne se détourne de l'affaire si elle ne génère pas les bénéfices escomptés, voire s'il était lui aussi déficitaire sur cette activité.

Stéphane Reyreau explique qu'un partenaire a été identifié à la suite d'un appel d'offres auprès de l'ensemble des acteurs majeurs du milieu. Le partenaire étant déjà engagé dans une activité commerciale, la reprise de la gestion de la Boutique de la FFE ne présente aucun risque pour lui. Elle lui permettra au contraire de consolider son activité, sans nécessiter aucune embauche. Le contrat, d'une durée de quatre ans, prévoit une augmentation des *royalties* versées à la FFE en cas de forte augmentation du chiffre d'affaires, et une baisse de *royalties* si le chiffre d'affaires est inférieur au prévisionnel. Professionnel du commerce, le partenaire connaît les méthodes permettant de sécuriser un chiffre d'affaires. Il ira lui-même vers les ligues, les comités départementaux et les clubs pour proposer par exemple des promotions en cas d'achats en gros, ce que malheureusement la FFE ne fait pas aujourd'hui, l'activité commerciale n'étant pas son cœur de métier.

Laurent Vérat indique que l'Assemblée Générale est aujourd'hui sollicitée pour autoriser la Fédération à créer une société commerciale détenue à 100 % par la FFE, qui sera en capacité de contractualiser avec le partenaire si les négociations relatives à l'externalisation aboutissent.

Jean-Luc Roux demande si cette société reversera les bénéfices réalisés à la structure mère.

Laurent Vérat le confirme et indique que ce versement s'inscrira dans le cadre d'une convention qui liera la société à la Fédération. Interrogé sur le nom, la composition et la direction de cette société, Laurent Vérat explique que les discussions n'ont pas atteint ce niveau de détail. Il déclare qu'a priori, la FFE en tant que personne morale, représentée par son Président, sera prioritaire de la société.

Diego Salazar sollicite la confiance de l'Assemblée Générale, rappelant qu'aujourd'hui, il lui est demandé un accord de principe sur l'externalisation.

Interpellé sur le rôle du Président de la FFE dans cette nouvelle société, Laurent Vérat explique qu'il n'agira pas en son nom propre mais en sa qualité de Président et que lorsque sera élu un nouveau président, celui-ci deviendra de fait le représentant de la personne morale actionnaire unique de la société. Il assure par ailleurs que le Président ne sera pas rémunéré pour cette fonction.

Laurent Vérat invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur ce sujet, et rappelle les termes précis du vote. Il s'agit d'autoriser la FFE à contractualiser avec un partenaire, et pour ce faire, à créer une société dont elle sera, en tant que personne morale, l'actionnaire unique.

**VOTES:** 58 contre 833 pour 72 abstentions

#### ACQUISITION DES LOCAUX

Stéphane Reyreau rappelle que le projet d'acquisition de locaux fait suite à une information non officielle selon laquelle la FFE serait amenée à quitter son siège actuel à la fin de son bail. Actuellement, le siège représente un coût annuel de 55 000 euros, soit un montant bien inférieur au prix du marché pour une telle prestation. L'Assemblée générale est sollicitée pour encadrer la fourchette d'investissement que pourra consentir la FFE pour ses nouveaux locaux. Stéphane Reyreau signale qu'il a sollicité la Commission de Contrôle économique et de gestion pour suivre cette opération et assurer que l'investissement résulte en une réduction des coûts.

Jean-Louis Hucy donne lecture de l'avis rendu par la Commission sur le document qui a été diffusé aux membres de l'Assemblée.

« La Commission de gestion a examiné le projet visant, pour le Comité directeur dans le cadre de l'article 2.1 des statuts, à demander mandat à l'Assemblée générale pour mener à bien une opération d'acquisition immobilière en vue d'héberger le siège social de la Fédération.

La Commission a d'abord posé le problème éthique de savoir s'il est cohérent, au regard de l'objet associatif, de consacrer des moyens humains et des ressources financières à la poursuite d'une opération purement patrimoniale. Dans notre groupe, l'idée a été formulée que le statut de propriétaire est antinomique à la liberté d'action nécessaire à la poursuite des buts associatifs, en ce sens qu'il est facteur d'immobilisation, dans tous les sens du terme (immobilisation géographique et immobilisation financière).

La Commission a également échangé sur le fait que des solutions plus avantageuses auraient pu être envisagées, en prenant en compte, par exemple, une localisation différente. L'argument relatif à la proximité du domicile des salariés a également été entendu.

Sur ces points, les avis des membres de la Commission sont contradictoires et tranchés. L'Assemblée générale ne peut donc pas faire l'économie de ces débats.

Sur le plan strictement financier, la Commission n'a pas eu accès aux pièces de base qui justifient les évaluations fournies dans le document, mais elle s'appuie sur l'avis donné par Monsieur le Commissaire aux comptes pour les considérer comme suffisamment fiables.

Dans ce document, les affirmations présentées au paragraphe « Répercussions sur le budget fédéral » méritent d'être affinées. Il semble en fait que les données fournies concernent non pas le compte de résultat, c'est-à-dire le budget, mais le débours de trésorerie. Il est possible effectivement que l'opération envisagée, un investissement de l'ordre de 385 000 euros financé intégralement par un emprunt sur quinze ans, engendre une économie de trésorerie de l'ordre de 375 000 euros sur la durée totale de l'opération. Cela représente 47 % des coûts actuels, et non pas 53 % comme il est indiqué. Mais ceci ne reflète pas le montant des économies budgétaires, c'est-à-dire de l'incidence sur le compte de résultat. En effet, cette incidence sur le budget est beaucoup plus difficile à appréhender. En premier lieu, ce ne sont pas les mensualités d'emprunt qui impactent le compte de résultat, mais simplement les intérêts d'emprunt et la dotation aux amortissements de l'immeuble. En outre, le statut de propriétaire entraînera des charges supplémentaires immédiates (l'impôt foncier, l'entretien), ou bien des charges différées (grosses réparations). D'un autre côté, la Commission prend

en compte l'incidence de l'évolution future du coût locatif. Les loyers augmentent en effet année après année, alors que le coût des emprunts reste fixe.

La Commission ne se prononce pas sur le résultat final annoncé de 64 500 euros par an, dont l'estimation paraît hasardeuse. Mais elle ne doute pas que l'impact soit finalement positif sur le plan financier, pour autant que les conditions énoncées soient effectivement remplies.

Sur cet avis qui n'est pas défavorable, la Commission pose deux conditions supplémentaires, indispensables à la réalisation de l'opération. La Commission souhaiterait tout d'abord un engagement du Comité directeur de procéder, comme il a été proposé dans le document, à la constitution d'une provision pour grosses réparations, dont le montant annuel, d'environ 10 000 euros, paraît parfaitement cohérent. La Commission souhaiterait par ailleurs qu'il y ait un engagement similaire pour faire en sorte que le résultat d'exploitation de chaque année dégage une capacité d'autofinancement suffisante pour couvrir le montant du remboursement en capital de l'emprunt, tout au moins pour la partie qui excède la dotation aux amortissements. Cette condition est nécessaire pour que soit sauvegardé l'équilibre du fonds de roulement qui est encore quelque peu précaire. »

Jean-Claude Moingt se dit favorable à ce projet d'acquisition pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le changement de couleur politique de l'agglomération qui accueille le siège actuel l'a conduit à privilégier d'autres projets, ce qui impose à la FFE de trouver une autre solution d'accueil. Si rien n'a été officialisé à ce jour, il convient selon Jean-Claude Moingt, de considérer que la décision de ne pas renouveler le bail sera entérinée. Il invite la FFE à négocier avec l'agglomération le non-versement des deux dernières années de loyer, ce qui permettrait d'alimenter un apport pour cette acquisition.

Jean-Claude Moingt considère en outre que la contraction d'un emprunt auprès de BNP Paribas présenterait l'intérêt de pérenniser le partenariat que la Fédération a par ailleurs noué avec la Banque.

Enfin, dans la mesure où le projet impactera l'ensemble de la Fédération sur le long terme, Jean-Claude Moingt demande la création d'un groupe de travail élargi, réunissant des personnalités qualifiées au sein de la Fédération, pour suivre l'évolution de ce dossier stratégique.

Stéphane Reyreau signale qu'une négociation est prévue, dont la nature dépendra de l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à récupérer son bien immobilier au plus vite ou non. Il confirme par ailleurs le souhait d'un élargissement du groupe de travail en charge du suivi du dossier, au moins à la Commission de Contrôle économique et de gestion. Celle-ci interviendra dans la décision d'achat, en renfort du Comité directeur, dès lors qu'un bien sera proposé. Répondant à une question de la salle, Stéphane Reyreau s'engage en outre à ce que l'emprunt contracté soit à taux fixe, et ce, même si le taux variable était plus intéressant à court terme.

Au-delà du taux d'intérêt, Jean-Luc Roux invite à la prudence quant aux garanties que pourrait demander la Banque pour accorder le prêt. Il peut s'agir par exemple d'hypothèques ou de cautions. Par ailleurs, si Jean-Luc Roux considère également qu'il est intéressant de renforcer le partenariat avec BNP Paribas, il relève un risque de dépendance accrue à l'égard de la Banque, qui impose de prendre toutes les précautions nécessaires. Il craint ainsi que la Banque cherche à s'ingérer dans les affaires internes de la FFE pour s'assurer de sa bonne gestion et de sa solvabilité.

Laurent Vérat en prend note. Il annonce que BNP Paribas a d'ores et déjà donné un accord de principe par écrit sur la demande d'emprunt, pour un montant de 385 000 euros, à un taux d'intérêt de 1,97 %. Il précise par ailleurs que le projet d'acquisition a pour origine un entretien oral, dans le bureau du Maire d'Elancourt et 1<sup>er</sup> Vice-Président de l'Agglomération, Jean-Michel Fourgous, qui a

signalé que le bail ne serait pas renouvelé en 2018. Le Maire a promis de le rencontrer à nouveau en avril 2015, après les élections cantonales, pour discuter plus ouvertement de la volonté affichée de mettre un terme à ce bail, voire de le faire de manière anticipée, et de la capacité de la Communauté d'Agglomération à verser des pénalités. Celles-ci permettraient de constituer l'apport nécessaire à la contraction du prêt immobilier.

Fabienne Mauffrey indique que son club est favorable au projet d'acquisition d'un siège fédéral, compte tenu des économies qui en résulteraient à long terme. Elle soulève néanmoins la question du lieu de l'acquisition. Dans le rapport soumis à l'Assemblée, il est indiqué qu'il convient de privilégier un lieu dynamique, desservi par les transports en commun et disposant de services de restauration et d'hébergements à proximité, ce qui, selon Fabienne Mauffrey, n'est pas le cas à Saint-Quentin-en-Yvelines. Le rapport présente par ailleurs Saint-Quentin-en-Yvelines comme le deuxième pôle économique francilien, alors qu'il s'agit en réalité du deuxième pôle de l'Ouest francilien. Fabienne Mauffrey souligne l'importance que le siège fédéral soit bien desservi par les transports en commun et estime qu'à ce jour, toutes les recherches nécessaires n'ont pas été effectuées.

Laurent Vérat précise qu'aucune recherche n'a été effectuée pour l'instant.

Jean Bertrand demande un engagement formel du Comité directeur, dans le cas où le contrat de bail serait rompu avec des indemnités ou une exonération du paiement des loyers, à affecter les économies dégagées au financement de l'opération d'acquisition.

Stéphane Reyreau indique que le Comité s'y engagera.

Jean-Baptiste Mullon se dit favorable à l'acquisition, un projet qu'il considère comme sain et d'avenir. Il souscrit aux propos de Jean-Claude Moingt s'agissant de l'élargissement du groupe de travail de suivi du dossier, et suggère d'y intégrer notamment des personnes expertes de l'immobilier. De même, il souligne l'importance que ce groupe de travail soit associé au choix des locaux, afin que la décision ne soit pas uniquement le fait du Comité directeur. Enfin, Jean-Baptiste Mullon estime qu'il serait anormal que la FFE ne parvienne pas à négocier un emprunt intéressant auprès de la BNP Paribas au vu du partenariat qui les lie.

Eric Prié explique que les positions quant à la localisation du siège sont très tranchées au sein du Bureau Fédéral. Les avantages et inconvénients de chaque solution seront à déterminer.

Guy Bellaïche s'enquiert du temps nécessaire à la finalisation du dossier si l'Assemblée émet un vote favorable.

Laurent Vérat explique que tout est encore à construire. A ce stade, seule l'opportunité d'une acquisition a été étudiée. Il propose d'acter la constitution d'un groupe de travail réunissant le Comité directeur, la Commission de Contrôle économique et de gestion et éventuellement d'autres membres de la communauté échiquéenne, qui étudiera l'ensemble des possibilités qui s'offrent à la FFE pour son siège fédéral, qu'il s'agisse d'une acquisition ou d'une location.

Diego Salazar souscrit à cette proposition. Il souhaite néanmoins solliciter l'avis l'Assemblée sur le principe d'une acquisition.

Patrick Lauferon invite l'Assemblée à se prononcer sur le principe d'un achat de locaux, sous réserve qu'il n'y ait pas de meilleure opportunité (à l'image d'une location gratuite par exemple).

**VOTES:** 17 contre 877 pour 69 abstentions

Patrick Lauferon invite à présent l'Assemblée à se prononcer sur le principe d'un emprunt encadré en cas d'acquisition : il s'agit d'autoriser la FFE à contracter un emprunt d'un montant maximal de 385 000 euros, à un taux d'intérêt maximal d'environ 2%.

**VOTES:** 35 contre 928 pour 0 abstention

Jean-Luc Roux explique qu'il s'est prononcé contre le principe d'un emprunt, estimant que les fonds propres de la Fédération ne sont pas suffisants ce jour, et qu'il convient en premier lieu de les restaurer.

### **VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS NON STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2014**

#### RAPPORT DU SECTEUR JEUNES

Jacques Mathis, Directeur national du secteur jeunes et Président du Club de Colmar, présente des éléments de bilan de l'année 2014. Sont à noter par exemple l'organisation d'un stage à Metz et la tenue de matchs internationaux contre la Suisse et contre l'Allemagne.

Philippe Blot s'enquiert de l'appréciation de Jacques Mathis sur ce bilan, au-delà des éléments factuels.

Jacques Mathis considère que la finalité du projet de la FFE vis-à-vis des jeunes mérite d'être clarifiée. Néanmoins, rappelant qu'il n'est pas élu mais simplement bénévole, Jacques Mathis souligne qu'il n'est pas de son ressort de définir la politique de la Fédération pour le secteur. Ce sujet mériterait selon lui de faire l'objet d'un véritable débat, dans le cadre par exemple d'un « Grenelle de la jeunesse » ou chacun pourrait apporter ses idées.

Jacques Mathis indique avoir discuté avec les responsables du secteur jeunes d'autres pays sur les politiques mises en œuvre par les fédérations. Par exemple, la Fédération suisse décide de n'envoyer que huit jeunes au championnat du monde, mais leur délivre une formation très poussée. A l'inverse, la délégation des Etats-Unis a envoyé 130 jeunes au championnat du monde de Durban, mais consacre à sa jeunesse un budget de plus d'1,3 million de dollars. La fédération allemande a, quant à elle, décidé de laisser aux familles le soin de s'acquitter des frais liés au championnat, faute de budget. Jacques Mathis rappelle l'objectif qui lui est assigné par le Comité directeur, celui d'envoyer des jeunes à des compétitions internationales et de représenter la France le mieux possible, tout en respectant le budget confié par le Trésorier, qui s'élevait en 2014 à 65 000 euros. Il précise par ailleurs qu'ayant pris ses fonctions voilà moins d'un an, il n'a pas participé à l'élaboration du budget prévisionnel.

Jacques Mathis se félicite des bons résultats obtenus par Bilel Bellahcene au championnat du monde, mais constate un niveau relativement faible en équipe de France jeunes. Il souligne toutefois le très fort potentiel de certains jeunes chez les poussins. En tout état de cause, des choix stratégiques doivent aujourd'hui être opérés. Il peut s'agir par exemple d'offrir aux jeunes les plus talentueux, des formations d'excellence auprès de grands maîtres, afin de leur donner une chance d'atteindre les premières places au niveau mondial. Jacques Mathis pointe néanmoins un problème de financement. Avec un budget en 2015 de 70 000 euros, alors que 80 000 euros seraient nécessaires pour réaliser le projet sportif mis au point avec l'équipe d'entraîneurs, il sera difficile d'aller au-delà de la politique actuelle.

Un représentant de l'EFE Metz, sollicite des précisions sur les raisons qui ont poussé la FFE à ne pas envoyer les jeunes de moins de dix ans aux championnats d'Europe d'octobre 2014, dont le jeune champion messin Théo Ciccoli.

Jacques Mathis rappelle que ce championnat se déroulait en Géorgie. A l'époque, les informations à disposition sur le site Internet du Ministère des Affaires étrangères laissaient supposer que toutes les conditions n'étaient pas réunies pour garantir la sécurité de ce déplacement. La décision de n'envoyer qu'une délégation d'enfants plus âgés a été votée à l'unanimité par le Comité directeur.

Certains participants objectent qu'aucune mise en garde de ce type ne figurait sur le site du Ministère.

Jacques Mathis indique que la priorité reste la sécurité des enfants et maintient qu'un déplacement en Géorgie ne réunissait pas toutes les garanties nécessaires.

Diego Salazar explique que la décision a été prise par le Comité directeur. Il en assume l'entière responsabilité en tant que Président.

Guy Bellaïche considère que cette décision s'est basée sur des informations erronées. Ayant interrogé le Ministère des Affaires étrangères sur la question, il affirme que la Géorgie ne présentait aucun problème de sécurité à cette période. Il s'étonne d'ailleurs que la Fédération ait fait le choix d'envoyer huit enfants en Géorgie si elle estimait que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies. Par ailleurs, Guy Bellaïche souligne qu'à l'époque, Jacques Mathis a fait état de problèmes logistiques pour justifier le choix de ne pas envoyer les enfants de moins de dix ans au championnat. Jacques Mathis avait indiqué que l'hôtel était situé à 15 kilomètres du lieu de la compétition, alors qu'en réalité, il n'en était distant que de 200 mètres. Encore une fois, selon Guy Bellaïche, les données communiquées au Comité directeur étaient fausses.

Jacques Mathis assure de sa bonne foi, expliquant qu'il n'avait aucun intérêt à ce que les enfants de moins de dix ans ne participent pas à la compétition. Son analyse de la situation était objective et sincère. Il ajoute que l'hôtel proposé au mois de juin par la délégation géorgienne était bien situé à 15 kilomètres du lieu de la compétition. Au mois d'août, un nouvel hôtel a été proposé, certes plus proche, mais à la limite de l'insalubrité.

Guy Bellaïche estime que l'analyse réalisée à l'époque par Jacques Mathis ne reposait sur aucun fait réel.

Diego Salazar considère que Jacques Mathis, dont il rappelle qu'il est bénévole, effectue un travail exceptionnel au service des jeunes de la Fédération. Son investissement et sa compétence méritent du respect.

Alain Saint-Arroman, Président de la Ligue Dauphiné-Savoie, estime lui aussi que si la Fédération percevait un quelconque danger, elle n'aurait dû envoyer aucun jeune en compétition. Il sollicite par ailleurs des précisions sur la politique de prise en charge des frais de compétition des jeunes, soulignant que si les jeunes constituent effectivement la priorité de la FFE, il n'est pas normal que celle-ci ne prenne pas en charge la totalité de leurs frais lorsqu'ils représentent la France à l'international.

Laurent Vérat souhaite apporter une précision concernant la décision de ne pas envoyer les plus jeunes en Géorgie. Il explique qu'en l'occurrence, si le Ministère des Affaires étrangères n'interdisait pas à l'époque les déplacements en Géorgie, il y avait bien une mise en garde. La Fédération a décidé de n'envoyer que les enfants plus âgés, estimant que dans ces conditions, le déplacement serait plus facile à gérer.

En ce qui concerne la prise en charge des frais, Jacques Mathis observe qu'au vu des contraintes d'équilibre budgétaire, trois solutions s'offrent au secteur jeunes :

- augmenter la dotation budgétaire de 10 000 euros pour la porter à 80 000 euros, ce qui semble exclu;
- diminuer le nombre d'enfants emmenés en compétition, en ne privilégiant que les douze champions de France ;
- maintenir le nombre d'enfants en compétition, mais demander une participation des familles à hauteur de 250 euros.

Jacques Mathis explique qu'il a préconisé la troisième solution, afin d'emmener le plus d'enfants possible en compétition, et considérant que les collectivités locales peuvent aisément être sollicitées pour financer une participation de 250 euros. Il rappelle en outre qu'avant 2005, l'ensemble des frais était à la charge des parents, à l'image des déplacements pour les compétitions en France.

Alain Saint-Arroman souhaite obtenir une réponse du Bureau fédéral sur l'insuffisance de l'enveloppe allouée au secteur jeunes et la participation demandée aux familles.

Diego Salazar lui répond que l'élaboration du budget prévisionnel a conduit à faire des choix parfois difficiles. Il invite les membres de l'Assemblée qui le souhaitent à ne pas voter ce budget s'ils ne l'approuvent pas.

Adrien Remacle, Président de l'Echiquier Henri IV (Pau), observe qu'une question politique n'a toujours pas été tranchée. Il s'agit de déterminer si la Fédération souhaite concentrer son budget sur un nombre réduit de jeunes talentueux, ou se fixe pour objectif d'augmenter le nombre d'enfants qui jouent au sein de l'Equipe de France.

Jacques Mathis souscrit entièrement à ces propos. La Fédération est ici face à une question stratégique qui mérite d'être largement débattue. Il conviendrait à son sens de lancer un véritable chantier sur la question, et d'y mobiliser l'ensemble des personnes qui souhaitent apporter une contribution positive au débat. Jacques Mathis souligne que les bénévoles sont fatigués des critiques constantes à l'égard de leur travail, alors que toute l'énergie devrait être consacrée à définir le projet que la FFE souhaite porter pour ses jeunes.

Serge Weill rappelle que les interlocuteurs du Président, du Comité directeur et du responsable du secteur jeunes ne sont pas les familles, mais les présidents de clubs. Ainsi, lorsque des qualifiés sont sélectionnés pour partir en compétition à l'étranger, les présidents de clubs devraient en être les premiers informés, et être eux-mêmes chargés d'en informer les familles. Serge Weill considère regrettable que la FFE puisse suggérer à une famille de solliciter des subventions auprès des collectivités locales alors que le club, le comité et la ligue ne sont pas informés de la sélection de l'enfant et ont parfois déjà reçu des subventions pour permettre aux sélectionnés de partir en compétition.

Jacques Mathis souscrit à ces propos et signale qu'il a été décidé que désormais, le secrétariat de la FFE transmettrait systématiquement un courrier aux présidents de clubs, comités et ligues. Il souligne néanmoins que dans le cadre des compétitions individuelles, les familles restent libres de solliciter elles-mêmes des subventions auprès des collectivités.

Serge Weill s'enquiert du calcul qui a conduit à fixer la participation à 250 euros.

Jacques Mathis explique que cette participation a été fixée de manière à couvrir les 10 000 euros de budget manquant.

Pour couvrir ce manque de budget, Serge Weil préconise d'augmenter les droits d'inscription aux championnats par équipes, qu'il estime aujourd'hui excessivement faibles.

André Rasneur fait part de son opposition formelle au principe de solliciter une participation des familles. Il observe que le bénéfice généré par le Championnat de France jeunes, de l'ordre de 10 000 euros, a servi à éponger le déficit du Championnat de France adultes. A ses yeux, ce bénéfice devrait être alloué au budget du secteur jeunes.

Laurent Vérat confirme que le Championnat de France jeunes est structurellement légèrement excédentaire, alors que le Championnat de France adultes est structurellement déficitaire. Dans le budget fédéral, les deux championnats s'équilibrent.

André Rasneur estime que cette situation est anormale.

Robert lasoni ne se satisfait pas de la réponse formulée par le Président sur le budget prévisionnel. Les jeunes sont l'avenir de la Fédération. S'il manque 10 000 euros au budget du secteur, Robert lasoni estime qu'il convient de les allouer.

Guy Bellaïche rappelle que la FFE avait promis que 36 enfants partiraient en compétition internationale et regrette que cette promesse n'ait pas été tenue.

Jean-Claude Moingt souligne la présence dans l'Assemblée de Laurent Fressinet, Champion de France, et de Yannick Gozzoli, lui aussi Grand-Maître, et se félicite de ce que les débats tenus en AG intéressent les meilleurs joueurs français.

Yannick Gozzoli, Président de Marseille-Echecs, explique qu'un des jeunes de son club n'a pas pu se rendre à Batumi sur décision du Bureau, mais qu'il ne s'est vu proposer aucune compensation. Il se dit par ailleurs surpris de constater que les discussions portent davantage sur le nombre de jeunes envoyés en compétition que sur les objectifs que la Fédération se donne en les inscrivant. Yannick Gozzoli déplore ainsi l'absence de politique de la jeunesse au sein de la FFE. Or la définition de cette politique relève selon lui de la Commission Jeunes et du Bureau. Yannick Gozzoli sollicite par ailleurs des précisions sur la sélection des vingt jeunes envoyés en compétition.

Jacques Mathis insiste à nouveau sur les difficultés que rencontre le secteur jeunes pour mener une politique ambitieuse, au regard du budget qui lui est alloué. Il explique par exemple que cette année, l'organisation du stage à Perpignan ne sera possible que parce que l'Equipe de France est invitée gratuitement par la CCAS d'EDF. En 2014 à Metz, la ville avait largement contribué financièrement. En ce qui concerne la sélection des jeunes, Jacques Mathis explique que les douze champions de France sont automatiquement sélectionnés et qu'une commission sportive sera mise en place pour sélectionner les huit joueurs supplémentaires.

Yannick Gozzoli estime qu'au-delà du budget, il convient de mener une réflexion sur les objectifs de la FFE à l'égard des jeunes dans les compétitions internationales, alors qu'aujourd'hui, les résultats ne semblent pas à la hauteur des attentes. Yannick Gozzoli observe que cette question est soulevée chaque année sans être résolue, et considère qu'elle doit l'être par le Bureau fédéral et la Commission.

Jacques Mathis répète que cette question mérite un vaste débat.

Patrick Lauferon explique que la décision d'envoyer vingt jeunes en compétition a bien été prise suite à un débat au sein du Comité directeur. Ce nombre a été défini au regard du niveau des jeunes, des attentes de la FFE et d'un principe de réalité en matière budgétaire. Pour autant, la question peut être à nouveau ouverte et débattue pour l'avenir.

Jean-Baptiste Mullon considère que les objectifs ne devraient pas être uniquement exprimés en termes budgétaires, mais verbalisés.

André Rasneur souligne alors qu'il s'agit de la prérogative du Comité directeur.

Fabienne Mauffrey revient sur le manque à gagner de 10 000 euros dans le budget jeunes. Elle souligne qu'une augmentation d'un euro des cotisations rapporterait 60 000 euros, qui pourraient être directement affectés au secteur.

Laurent Vérat indique que cette solution n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Jacques Mathis quitte la séance.

Fabienne Mauffrey poursuit, en appelant la Commission Jeunes à travailler sur une refonte du règlement du Championnat de France, qui aujourd'hui, ne permet pas à tous les jeunes de se qualifier dans les mêmes conditions. Par ailleurs, elle souhaite obtenir des précisions sur les modalités de répartition des différents groupes (nord, sud, est, ouest) pour les Nationales jeunes, notamment en ce qui concerne la NII. A ses yeux, la répartition actuelle témoigne d'un favoritisme à l'égard de certaines équipes.

Jordi Lopez déplore vivement ces propos, qu'il n'estime pas dignes d'être tenus en Assemblée générale. Il indique tout de même que la répartition des groupes se base sur des critères géographiques, avec les difficultés que cela pose pour certaines zones, ainsi que sur des critères de montée et de descente des équipes. Jordi Lopez invite Fabienne Mauffrey à formuler directement sa remarque à Erick Mouret qui gère cette compétition depuis la création des Interclubs Jeunes en 1989.

Laurent Vérat conteste formellement les accusations portées par Fabienne Mauffrey et explique qu'il est difficile pour les salariés de la FFE d'entendre des propos de cette nature.

Rappelant qu'il travaille depuis deux ans avec le siège, Christophe Leroy souligne la droiture et l'intransigeance des salariés de la FFE. Il réprime lui aussi ces accusations.

Guy Bellaïche observe que la présence de nombreux clubs de taille importante en Ile-de-France peut donner l'impression à certaines équipes du même groupe d'être défavorisées. Pour autant, il conteste toute forme de favoritisme au sein de la FFE.

En ce qui concerne la refonte du règlement du Championnat de France, Jordi Lopez explique que tous les membres de l'Assemblée peuvent transmettre leurs propositions à la Commission Jeunes, qui les transmettra ensuite à la Commission Technique, en charge de l'élaboration des règlements et de leur soumission au Comité directeur.

Jean-Claude Moingt s'étonne du nombre de prises de parole des salariés de la Fédération en AG. Il explique que lorsqu'il présidait la FFE, seuls les élus s'y exprimaient afin de ne pas exposer les salariés.

Diego Salazar répond que la FFE a la chance d'avoir des salariés extrêmement compétents, notamment sur les questions juridiques, d'où l'intérêt de faire appel à eux pour éclairer les débats.

**VOTES:** 311 contre 499 pour 72 abstentions

Le Président suspend la réunion à 18h25 pour une pause de 25 minutes.

A l'issue de la pause, le Président propose de traiter le point sur les rapports financiers et de revenir ensuite aux autres rapports des commissions non statutaires.

### PRESENTATION ET VOTE DES DIFFERENTS RAPPORTS FINANCIERS

 RAPPORT FINANCIER, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET BUDGET PREVISIONNEL

Stéphane Reyreau indique que le budget réalisé en 2014 est proche du prévisionnel.

Jean-Baptiste Mullon sollicite des précisions sur les dépenses de 6 713 euros figurant au point 6.1.1.1 du budget 2014, relatif à la Coupe de France.

Laurent Vérat explique que, compte tenu de la subvention du Conseil général des Alpes-Maritimes de 10 000 € pour l'événement et du déplacement lointain que la finale a occasionné pour certaines équipes, le Bureau fédéral a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle aux équipes participant à la finale.

Jean-Baptiste Mullon signale qu'une équipe a reçu une aide de 1 500 euros, alors que les autres équipes n'ont reçu que 500 €. Il s'enquiert des raisons de cet écart.

Les membres du Bureau n'ont pas les éléments pour apporter une réponse en séance. Laurent Vérat indique qu'il les transmettra ultérieurement.

Françoise Bressac, Echiquier Niçois, s'étonne d'apprendre que le Conseil général des Alpes-Maritimes a alloué une subvention de 10 000 € à la FFE.

Jean-Luc Roux souhaite connaître les raisons de la perte d'exploitation de 7 400 euros sur le résultat courant. Observant par ailleurs que les fonds propres n'ont pas été renforcés en 2014 comme cela avait été demandé, il demande des explications et souhaite savoir s'ils le seront à l'avenir.

Jean-Georges Leneveu, Expert-comptable de la FFE, explique cette perte d'exploitation par le passage de pénalités payées par certaines équipes en produits exceptionnels, à hauteur de 11 000 euros. De manière générale, il invite les membres de l'AG à se concentrer sur le résultat final.

Daniel Etiève, Commissaire aux comptes, souligne que le souhait de reconstitution des fonds propres est commun à toutes les organisations. Pour suivre au mieux cette reconstitution des fonds propres, Daniel Etiève explique qu'il demande à la Fédération de lui communiquer l'avancement du budget de manière biannuelle, afin d'anticiper au plus près le résultat en fin d'année, sachant que tout excédent vient automatiquement alimenter les fonds propres. Néanmoins, cet exercice d'anticipation est particulièrement complexe. Même en disposant d'une situation intermédiaire des comptes, il est difficile d'anticiper un arrêté comptable au 31 décembre de manière à agir sur les comptes et les mener vers un résultat qui pourrait permettre de reconstituer les fonds propres comme souhaité. Ainsi, si l'analyse budgétaire prévisionnelle à l'ouverture de l'exercice témoigne de la volonté de la Direction générale de générer un excédent pour renforcer les fonds propres, il est commun qu'en cours d'exercice, des éléments perturbent l'exécution budgétaire.

Jean-Georges Leneveu ajoute que l'essentiel des charges sont fixes et interviennent en fin d'année, lors des compétitions internationales majeures, ce qui laisse peu de marges de manœuvre en cours d'exercice pour agir sur le résultat.

Jean-Luc Roux observe qu'il reste possible d'agir sur les recettes. Pour autant, la hausse des cotisations, un sujet récurrent, a toujours reçu un avis négatif.

Serge Weill rappelle qu'il a proposé une hausse de tarifs d'inscription des équipes en Nationales IV, III, II et I, ainsi qu'en Nationales Jeunes III, II et I.

Stéphane Reyreau souhaite revenir sur une communication largement diffusée en début d'été 2014, qui annonçait la « faillite » de la Fédération. Il indique avoir été particulièrement choqué par cette communication totalement erronée, alors même que l'arrêté de comptes au 30 juin soulignait un résultat positif de 40 000 euros. Stéphane Reyreau assure que si la Fédération était en difficulté, le Bureau fédéral, conseillé par la Commission de Contrôle économique et de gestion, l'expert-comptable et le Commissaire aux comptes, prendrait immédiatement les décisions de sauvegarde qui s'imposeraient. L'idée même d'une faillite de la Fédération est ainsi ridicule. Par ailleurs, en réponse aux suggestions de Jean-Luc Roux et de Serge Weill d'augmenter les cotisations et les tarifs d'inscription, Stéphane Reyreau considère qu'il convient en premier lieu d'activer les leviers d'économies sur le fonctionnement de la FFE.

Serge Weill estime que les tarifs fixés par la FFE pour les compétitions départementales et régionales sont excessivement bas, et ne permettent pas aux ligues et aux comités de fonctionner correctement. Il suggère que les tarifs d'engagement soient portés à 10 euros par joueur pour la NIV, à 12 euros par joueur pour la NIII, à 15 euros par joueur pour la NIII, à 20 euros par joueur pour la NI et à 30 euros par joueur pour le Top 12.

Diego Salazar prend note de ces propositions. Il propose qu'une étude chiffrée soit réalisée pour les évaluer avant de prendre une décision.

Comme évoqué plus tôt, Guy Bellaïche souligne que les excédents générés par les championnats jeunes devraient être alloués au secteur jeunes.

Diego Salazar lui répond qu'il peut être utile de mener une réflexion sur ce point, mais rappelle que les excédents du Championnat de France jeunes ont toujours permis de compenser les pertes du Championnat de France adultes, et ce depuis de nombreuses années.

Daniel Etiève présente les rapports du Commissaire aux comptes. Il rappelle tout d'abord que les missions du Commissaire aux comptes portent sur :

- l'analyse du budget prévisionnel, qui permet de mesurer l'avancement de la Fédération sur le plan de ses encaissements et de ses décaissements ;
- le contrôle interne, c'est-à-dire la vérification que toutes les dépenses engagées par la FFE l'ont été dans l'intérêt de la Fédération et ont été revêtues de la signature autorisée d'une direction générale;
- l'analyse de la situation patrimoniale de l'association, soit la vérification de l'exactitude du bilan ;
- l'analyse des risques, qui consiste à déterminer, avec l'association, les risques à rattacher à la période et notamment, à vérifier que les litiges ont été convenablement interprétés dans les comptes.

Ces analyses sont consignées dans un premier rapport, qui fait état de l'appréciation du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et des éventuelles réserves qu'il émet. En ce qui concerne la FFE, le rapport certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des résultats des opérations de l'exercice. Le rapport souligne par ailleurs le caractère approprié des principes comptables appliqués. Enfin, il certifie que toute l'information financière qui devait être adressée à l'Assemblée Générale l'a bien été.

Daniel Etiève présente ensuite le rapport spécial du Commissaire aux comptes, consacré à la convention de rémunération du Président de la FFE. Daniel Etiève en donne lecture : « La rémunération du Président résulte d'une décision prise le 13 juin 2013 par le Comité directeur de la FFE. La rémunération du Président au titre de l'exercice 2014 s'est élevée à la somme brute de 32 400 euros. Un contrat de travail a été signé avec celui-ci en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2013. »

En conclusion, Daniel Etiève indique qu'au vu des pièces adressées, des vérifications effectuées et des réponses apportées par le Président et le Directeur général, les comptes au 31 décembre 2014 sont certifiés.

Philippe Blot s'étonne que le budget prévisionnel prévoie un excédent de 39 500 euros. Il lui semble en effet qu'une association de loi 1901 doit toujours présenter un prévisionnel équilibré. A son sens, l'excédent devrait apparaître en renforcement des fonds propres.

Stéphane Reyreau explique que tout résultat positif alimente mécaniquement les fonds propres, de même qu'un résultat négatif diminuerait les fonds propres.

Daniel Etiève précise qu'aucune norme n'interdit à une association de présenter un excédent dans ses comptes. Il assure par ailleurs que l'affichage d'un excédent ne compromet aucunement l'attribution d'une subvention, bien au contraire.

Serge Weill convient que les institutions sont favorables à ce que les budgets réalisés soient excédentaires, témoignant d'une gestion saine de l'association. Il objecte néanmoins qu'elles demandent que les budgets prévisionnels soient équilibrés.

Stéphane Reyreau souligne que la présentation du budget prévisionnel 2015 ne diffère pas de celle des budgets précédents.

Jean-Georges Leneveu ajoute qu'un excédent est nécessaire à la reconstitution des fonds propres.

Robert Iasoni précise que le débat porte sur la manière de présenter le budget. Il suggère d'ajouter une ligne de « constitution d'un fonds de réserve », et d'y affecter l'excédent de 39 500 euros.

Stéphane Reyreau souscrit à cette proposition.

Guy Bellaïche souhaite obtenir des précisions sur l'augmentation des droits d'homologation des tournois.

Laurent Vérat explique qu'elle traduit une hausse des frais demandés par la FIDE. Il propose de procéder aux votes sur les rapports du Commissaire aux comptes.

Le premier vote porte sur l'approbation des comptes de l'année 2014.

**VOTES:** 15 contre 712 pour 236 abstentions

Le second vote porte sur la convention de rémunération du Président.

**VOTES:** 15 contre 783 pour 165 abstentions

Dans le budget prévisionnel, Robert lasoni et André Rasneur suggèrent d'imputer au budget du secteur jeunes 10 000 euros de l'excédent prévu, afin de supprimer la participation des familles.

Eric Prié oppose que des propositions alternatives seraient à étudier avant de prendre une telle décision.

Frédéric Loyarté, Directeur national du Handicap, observe que la participation dont il est question est généralement prise en charge par les collectivités locales. En outre, il souligne que le secteur Jeunes n'est pas l'unique secteur en développement. D'autres secteurs nécessiteraient également des financements supplémentaires. Frédéric Loyarté considère qu'une telle décision mérite une réflexion plus poussée et ne devrait pas être prise si rapidement en AG.

Son propos est salué par de nombreux participants.

Diego Salazar partage lui aussi ce point de vue et propose de voter le budget prévisionnel en l'état.

Christophe Leroy indique que Jacques Mathis a proposé que la Commission Jeunes contacte les collectivités locales comptant des champions de France pour solliciter des fonds. Il s'enquiert de la réaction des représentants des ligues sur cette proposition.

Alain Rasneur n'y souscrit pas. Il craint que toutes les collectivités n'acceptent pas de contribuer.

Diego Salazar estime pour sa part que la plupart des collectivités seraient prêtes à financer 250 euros pour aider un jeune qualifié pour un championnat d'Europe ou du monde.

Eric Prié insiste sur le fait que la décision d'attribuer des 10 000 euros supplémentaires à un secteur ne peut être prise de cette manière en AG, sans préparation en amont.

Philippe Blot souligne qu'au contraire, l'Assemblée générale a tout à fait le droit de demander une modification du budget prévisionnel.

Plusieurs membres de l'AG partagent son avis.

Eric Prié exprime à nouveau son désaccord. Il indique que s'il acceptait de modifier le budget prévisionnel, ce serait dans le sens d'une réaffectation de sommes allouées au secteur jeunes vers d'autres secteurs, qu'il juge davantage prioritaires.

Après discussion, il est décidé de soumettre au vote le budget prévisionnel en l'état.

En réponse à une question de Jean-Luc Roux, Laurent Vérat précise que ce budget ne tient pas compte des éléments votés plus tôt en séance, et notamment l'externalisation de la Boutique.

Un participant indique qu'il votera en faveur de ce budget, tout en espérant que le Comité directeur donnera les moyens au représentant du secteur jeunes d'aller au bout de sa mission, en allouant 10 000 euros supplémentaires si cela s'avère nécessaire.

Le troisième vote porte sur le budget prévisionnel 2015.

VOTES: 267 contre 384 pour 98 abstentions

#### ADOPTION DU REGLEMENT FINANCIER

Laurent Vérat invite l'Assemblée à se prononcer sur la nouvelle version du règlement financier de la Fédération, préparée par la Commission de Contrôle économique et de gestion.

En réponse à une question de la salle, Jean Bertrand explique que le point 9 relatif à la « valorisation du bénévolat » donne la possibilité aux bénévoles de la Fédération de bénéficier de déductions fiscales.

Jean-Louis Hucy précise que désormais, les débours engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité pour la Fédération, tels que les frais de déplacements, pourront être considérés comme des dons.

Serge Weill demande si ce don donne lieu à un crédit d'impôt ou à une réduction d'impôt. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une réduction d'impôt. Serge Weill en conclut que cette disposition ne concerne que les personnes imposables et rappelle que dans la limite de cinq interventions par mois, il est possible de proposer une véritable indemnisation aux bénévoles.

**VOTES:** 0 contre 951 pour 12 abstentions

# **VOTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS NON STATUTAIRES POUR L'ANNEE 2014 (SUITE)**

## RAPPORT DU SECTEUR SCOLAIRE

Dominique Ruhlmann, Président de la Commission scolaire, signale qu'en septembre 2014, un nouveau règlement a été mis en place pour le Championnat scolaire. Il remercie les personnes qui ont pointé les erreurs de formulation sur ce document et indique que celles-ci ont été corrigées suite à un vote du Comité directeur.

Serge Weill demande que le terme « club scolaire » ne soit plus utilisé. Par ailleurs, il s'étonne que les responsables de sections scolaires disposent du droit de vote en AG.

Il lui est répondu que seuls les responsables de sections qui comptent des licenciés A sont autorisés à voter.

Dominique Ruhlmann explique qu'il a été décidé de distinguer les sections sportives dédiées aux échecs au sein des établissements (« sections scolaires ») des activités d'échecs organisées par les établissements, hors de toute formalité auprès de l'Inspection académique. Les clubs scolaires ont la particularité de ne pas se voir imposer un nombre minimum de licenciés A.

Eric Prié précise qu'aucun club scolaire ne dispose de voix en AG.

Serge Weill objecte que la section de Saint-Odile à Lambersart, dispose d'une voix. Rappelant qu'un club d'échecs désigne un groupement affilié à la FFE, disposant de statuts déposés à la Préfecture, d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de cinq licences A, il estime anormal qu'une section scolaire puisse se prononcer en AG.

Eric Prié indique que l'appellation « club scolaire » a été débattue lors du dernier Comité directeur. Cette question doit désormais être tranchée par le Juriste de la Fédération. Eric Prié se dit par ailleurs surpris d'entendre qu'un club ne disposant pas de licences A ait pu voter en AG, et signale qu'il vérifiera ce point.

Guy Bellaïche regrette que le nouveau règlement interdise aux équipes ne comptant pas suffisamment d'enfants jouant dans le même collège aux championnats départementaux, de concourir aux championnats régionaux. Il considère que ce système va à l'encontre des objectifs de la Fédération pour le secteur scolaire.

Dominique Ruhlmann entend cette remarque, mais explique que les situations des ligues sont très diverses. Dans certaines ligues, il est nécessaire de restreindre le nombre d'équipes qui atteignent la finale académique. Dominique Ruhlmann estime que le règlement laisse tout de même une grande souplesse aux comités départementaux.

De nombreux participants le contestent.

Dominique Ruhlmann indique donc qu'il travaillera à assouplir le règlement. Il signale par ailleurs avoir sollicité l'avis de la Commission Technique sur ce règlement qui, rappelle-t-il, n'a qu'un an d'existence et peut encore être amélioré.

Jean-Louis Hucy remercie Dominique Ruhlmann d'avoir modifié le système de départage, mais signale que la publication des résultats du championnat académique sur le site de la FFE n'est pas adaptée au système Buchholz.

Dominique Ruhlmann reconnaît que ce nouveau système impose de modifier le classement manuellement, à partir des résultats individuels.

Boris Landon, Président de la Ligue de Picardie des Echecs, demande des précisions sur l'articulation entre le Championnat FFE et le championnat UNSS.

Dominique Ruhlmann indique que le Championnat FFE sera de toute façon maintenu. Le Championnat UNSS le sera lui aussi si l'UNSS désire renouveler l'expérience. Dominique Ruhlmann considère qu'il est essentiel pour la FFE de poursuivre ce rapprochement avec l'UNSS, afin de maintenir les ateliers scolaires dans les collèges, alors que l'accompagnement éducatif sportif disparaît progressivement et que l'accompagnement éducatif de l'Education nationale est également voué à disparaître.

**VOTES:** 30 contre 829 pour 104 abstentions

## • RAPPORT DE LA DIRECTION DES FEMININES

Jocelyne Wolfangel, Directrice nationale des Féminines, se dit satisfaite de la saison écoulée, marquée par une hausse du nombre de licenciées A et du nombre d'équipes dans les Interclubs féminins. La page Internet spéciale féminine est souvent consultée, et de nombreux clubs sollicitent la Direction pour y proposer des publications.

L'objectif de la Direction des féminines est de regrouper le plus de clubs possible pour offrir aux femmes des conditions de jeu satisfaisantes. Jocelyne Wolfangel remercie toutes les personnes qui œuvrent dans ce sens, en particulier les présidents des ligues qui organisent des championnats féminins, les comités départementaux, ainsi que l'ensemble des présidents de clubs et les bénévoles qui s'investissent pour que les femmes tiennent la place qu'elles méritent au sein de la Fédération.

Un participant demande que la Direction des féminines communique directement avec les présidents de clubs lorsqu'une féminine est qualifiée.

Jocelyne Wolfangel prend note de cette remarque et indique qu'elle y veillera.

Corinne Bellaïche fait état de problèmes d'organisation dans le Top 12 féminin. Alors que l'organisateur est tenu de proposer au moins deux adresses d'hôtel pour couvrir une certaine gamme de prix, il n'en a proposé qu'une cette année, soit un prix unique. En outre, l'hôtel ne compte aucune chambre avec des lits jumeaux, mais uniquement des lits doubles.

Jean-Baptiste Mullon confirme ces propos et souligne le prix élevé des chambres proposées par l'organisateur, alors qu'en contactant l'hôtel directement, il était possible d'obtenir des prix largement inférieurs.

Jocelyne Wolfangel se dit consciente de ce dysfonctionnement.

Guy Bellaïche considère important que la Fédération ouvre enfin un débat sur la mixité dans le jeu d'échecs.

Jocelyne Wolfangel se dit favorable à un tel débat, mais suggère de ne pas l'ouvrir lors de la présente séance.

Serge Weill regrette le choix de calendrier pour les compétitions de NI et NII féminines. D'une part, certaines zones seront encore en période de vacances de Pâques et d'autre part, des tournois locaux sont organisés à cette période, auxquels les joueuses engagées dans les compétitions féminines ne pourront participer.

**VOTES:** 15 contre 842 pour 106 abstentions

# • RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE DU HANDICAP

Le rapport de la Direction Nationale du Handicap ne soulevant aucune remarque de l'Assemblée, Diego Salazar félicite Frédéric Loyarté pour le travail exceptionnel qu'il a effectué.

Frédéric Loyarté évoque la structuration du secteur Handicap et signale la nomination de référents dans chaque ligue. Alors que dix référents ont déjà été nommés et que des commissions régionales sur le handicap s'organisent, il appelle de ses vœux l'émergence d'une dynamique nationale sur le handicap.

Laurent Vérat signale que le Championnat de France des déficients visuels se déroulera du 13 au 17 avril à Sautron.

**VOTES: 0** contre **948** pour **15** abstentions

# RAPPORTS DE LA FORMATION, DE LA DIRECTION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ENTRAINEMENT

Robert lasoni félicite Christophe Leroy pour le travail réalisé et l'ensemble des documents fournis. Il sollicite des précisions sur la manière dont l'organisation proposée sera déployée sur l'ensemble du territoire.

Christophe Leroy explique qu'il était parvenu à monter une équipe de volontaires en service civique et de salariés à Lyon, mais qu'après consultation du Juriste et du Directeur général de la FFE, il est apparu qu'il n'était pas possible de réaliser des prêts de main-d'œuvre entre associations. Cette équipe n'a donc pu être détachée afin de travailler pour la Fédération, et le projet a pris un retard de six mois. Une nouvelle équipe a finalement été montée, regroupant des volontaires en service civique et des bénévoles, cette fois, avec l'agrément de la Fédération, ce qui permettra de mettre en place la démarche de formation ainsi que les semaines thématiques, et de les déployer sur l'ensemble de la France.

Interrogé sur les actions déjà réalisées, Christophe Leroy indique que la première étape consiste en la constitution d'une base de données regroupant les coordonnées des 3 000 animateurs en France. Il ajoute que pour la suite, une feuille de route a été élaborée, et se dit confiant quant au succès de la démarche.

En ce qui concerne les formations, Christophe Leroy fait état des modifications apportées aux DAFFE 1, 2 et 3 (ajout du casier judiciaire et de barrières Elo), et signale le vote prochain d'un DEFFE Entraîneur.

Philippe Blot observe qu'il est inscrit que les stages DAFFE 2 seront organisés uniquement à l'initiative de la FFE. Il demande des précisions sur ce point.

Christophe Leroy explique que cette disposition vise à alléger le travail des ligues, en confiant à la FFE l'organisation administrative des stages, en particulier le montage des dossiers de demande de financement. Les ligues resteront en charge de leur organisation pratique.

En ce qui concerne le développement, Christophe Leroy souligne la motivation de son équipe, des jeunes de 20 à 25 ans, heureux d'explorer de nouveaux domaines, tels que le handicap, les seniors ou le médical. L'objectif est de renforcer le secrétariat de la FFE, en affectant un volontaire en service civique à chaque commission pour appuyer son fonctionnement.

Philippe Blot regrette que lorsque le label « Club formateur » est refusé à un club, celui-ci ne reçoive aucune explication sur les motifs de refus et ne puisse donc pas identifier les leviers d'amélioration pour les demandes ultérieures.

Christophe Leroy comprend cette remarque, mais souligne le temps de travail supplémentaire que nécessiterait l'envoi d'une réponse motivée à chaque club. Il invite l'Assemblée à garder à l'esprit que, comme eux, la plupart des personnes qui travaillent pour la FFE le font à titre bénévole.

Laurent Vérat invite l'Assemblée à se prononcer successivement sur les trois rapports présentés.

Le premier vote porte sur le Rapport de la Direction nationale du Développement.

**VOTES:** 45 contre 809 pour 109 abstentions

Le second vote porte sur le Rapport de la Formation.

**VOTES: 0** contre **936** pour **27** abstentions

Enfin, le troisième vote porte sur le Rapport de la Direction nationale de l'Entraînement.

**VOTES: 0** contre **855** pour **108** abstentions

## **QUESTIONS DIVERSES**

Diego Salazar déclare qu'il ne sera pas possible, au vu de l'heure avancée, de traiter les questions diverses. Il fait remarquer que le dépassement horaire est déjà de plus d'1H30.

André Rasneur proteste. Après quelques échanges, tout en rappelant qu'il faut respecter le personnel en charge de la salle, il est décidé de prolonger les débats de 15 minutes supplémentaires.

Diego Salazar fait remarquer que les interventions ont été très nombreuses durant l'Assemblée Générale.

André Rasneur déplore la décision d'augmenter de 10 euros les droits d'homologation. Il souligne que les clubs organisateurs de tournois, qui sont les moteurs principaux de la hausse du nombre de licenciés à la FFE, ne comprennent pas cette réforme.

Diego Salazar explique que la réforme vise avant tout une simplification administrative, par l'automatisation de la facturation.

Didier Frétel indique avoir calculé l'impact de cette réforme sur quelques tournois. Il semble qu'il soit très minime, de l'ordre de quelques euros supplémentaires par tournoi.

André Rasneur fait état quant à lui, d'un impact annuel de l'ordre de 1 000 euros pour un club très actif en matière d'organisation de tournois. Il déplore que les clubs organisateurs soient pénalisés de la sorte.

Serge Weill considère au contraire qu'une hausse des droits d'homologation de 10 euros est insuffisante, et que si un club ne peut pas investir 10 euros dans l'homologation de son tournoi, c'est qu'il n'a rien à faire dans une fédération sportive. De surcroît, vu les augmentation de la FIDE, cette nouvelle tarification est justifiée.

Guy Bellaïche demande si la FFE compte homologuer tous les tournois rapides pour le classement FIDE.

Diego Salazar répond qu'en l'absence de position claire de la FIDE sur sa politique de tarification, rien ne sera fait jusqu'à nouvel ordre.

Le Président remercie l'Assemblée et clôt les débats à 20H40.